

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

Numéro d'activité	Activité	Classe
2.2	Maçonnerie et béton armé	4.5
Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts). Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à la fumisterie (hors four et cheminée industriels) : - cheminées, âtres et foyers ouverts, - conduits de fumées et de ventilation, - ravalement et réfection des souches. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - terrassement, drainage et canalisations enterrées, - revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage), - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - démolition, - V.R.D., - pose d' huisseries, - pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, calfeutrement de joints. Ne sont pas compris la réalisation de piscines ou de cuvelages.		
4.4	Plâtrerie, Staff, Stuc, Gypserie	9
Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur, y compris la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à la sécurité incendie. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - menuiseries intégrées aux cloisons, - doublage thermique ou acoustique intérieur.		

GARANTIES PROPOSÉES

- Responsabilité civile décennale (Assurance obligatoire)
- Responsabilité civile avant et après réception
- Garantie complémentaire
- Protection juridique